



Assemblée générale

Distr. générale
8 juin 2017
Français
Original : anglais

Soixante-douzième session

Point 137 de la liste préliminaire**

Planification des programmes

Récapitulation des modifications à apporter au plan-programme biennal à la suite de l'élaboration du projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2018-2019

Rapport du Secrétaire général

Rectificatif

Programme 10

Commerce et développement

Sous-programme 1

Mondialisation, interdépendance et développement

1. Paragraphe 15

Remplacer le texte existant par le suivant

15. Les modifications qu'il est proposé d'apporter au sous-programme 1 (Mondialisation, interdépendance et développement) portent sur l'objectif, les réalisations escomptées b) et c), les indicateurs de succès b) ii) et d) et la stratégie. Il est proposé de supprimer l'indicateur de succès a) iii) et d'ajouter un indicateur b) iii).

Sous-programme 2

Investissements et entreprises

2. Paragraphe 19

Remplacer le texte existant par le suivant

19. Les modifications qu'il est proposé d'apporter au sous-programme 1 (Investissements et entreprises) portent sur l'objectif, les réalisations escomptées a), b) et d), les indicateurs de succès a) ii), b) i) et d) ii) et la stratégie.

* Nouveau tirage pour raisons techniques (29 juin 2017).

** [A/72/50](#).



Objectif de l'Organisation : Assurer une croissance partagée et un développement durable en favorisant l'investissement et le développement des entreprises pour renforcer les moyens de production, l'industrialisation, la diversification économique, la création d'emplois et les progrès dans la réalisation des objectifs de développement durable

Réalisations escomptées du Secrétariat

Indicateurs de succès

- | | |
|---|--|
| <p>a) Renforcement de la capacité des pays de faire face aux grands problèmes existants ou nouveaux concernant l'investissement et de privilégier des politiques d'investissement qui favorisent le développement</p> <p>b) Renforcement de la capacité des pays en développement et des pays en transition de concevoir et d'appliquer des stratégies et politiques visant à attirer l'investissement en faveur d'une croissance profitant à tous et des objectifs de développement durable et à en tirer le meilleur parti</p> <p>d) Meilleure compréhension des questions relatives au développement de l'entreprise et aptitude accrue à améliorer les moyens de production, à stimuler une croissance profitant à tous et à parvenir à un développement durable grâce à des politiques de création d'entreprises</p> | <p>i) Nombre d'acteurs de l'investissement se déclarant mieux à même de faire face aux grandes questions concernant l'investissement grâce à l'aide de la CNUCED</p> <p>ii) Nombre de déclarations dans lesquelles les États Membres indiquent avoir mis en pratique les outils et méthodes proposés par la CNUCED dans le domaine de l'investissement international, y compris l'investissement responsable et viable</p> <p>iii) Pourcentage des parties concernées faisant état de l'utilité de la participation au Forum mondial de l'investissement</p> <p>i) Nombre de pays en développement et de pays en transition appliquant des stratégies, politiques et recommandations visant à attirer l'investissement en faveur d'une croissance profitant à tous et des objectifs de développement durable grâce à l'aide de la CNUCED et à en tirer le meilleur parti</p> <p>ii) Nombre de pays en développement et de pays en transition dont les résultats liés à l'investissement se sont améliorés au regard de divers indicateurs de référence, grâce à l'aide reçue de la CNUCED</p> <p>i) Nombre de pays tirant parti des orientations et des instruments proposés par la CNUCED pour concevoir des politiques visant à promouvoir l'entrepreneuriat et la compétitivité des entreprises</p> <p>ii) Nombre de pays tirant parti des orientations et des instruments élaborés par la CNUCED dans les domaines touchant la comptabilité, la responsabilité des entreprises, la communication d'informations par les entreprises sur les objectifs de développement durable, la promotion des micro-, petites et moyennes entreprises et de l'entrepreneuriat et les liens interentreprises</p> |
|---|--|
-

Sous-programme 3
Commerce international et produits de base

3. Paragraphe 21

Remplacer le texte existant par le suivant

21. Les modifications qu'il est proposé d'apporter au sous-programme 3 (Commerce international) concernent le titre du sous-programme, l'objectif et la stratégie. Il est proposé d'ajouter une réalisation escomptée c) et des indicateurs de succès.

Objectif de l'Organisation : Faire en sorte que tous les pays participent au commerce international de manière active, efficace et profitable, notamment en tenant compte des besoins et problèmes particuliers des pays en développement tributaires des produits de base

Réalisations escomptées du Secrétariat

Indicateurs de succès

c) Amélioration de la capacité des pays en développement tributaires des produits de base de s'attaquer aux problèmes de commerce et de développement liés à l'économie de ces produits et de mettre à profit les possibilités offertes par le commerce des produits de base et le renforcement de la coopération internationale et régionale

i) Nombre de pays en développement tributaires des produits de base qui adoptent des mesures et des outils recommandés par la CNUCED pour concevoir des politiques axées sur la diversification des recettes d'exportation et promouvoir la production à valeur ajoutée

ii) Pourcentage de parties concernées indiquant mieux comprendre les problèmes et choix politiques liés à la production et au commerce de produits de base dans les pays tributaires de ces produits, en vue de diversifier leur production, notamment en valorisant leurs produits, grâce aux activités de recherche et de renforcement des capacités de la CNUCED

d) Progrès dans l'adoption, l'amélioration et l'application, aux niveaux national et régional, de lois sur la concurrence et la protection du consommateur dans les pays en développement et les pays en transition

Nombre de pays en développement et de pays en transition qui ont adopté, révisé ou appliqué des lois et cadres institutionnels sur la concurrence et la protection du consommateur en s'appuyant sur les pratiques optimales, les lois types et les examens par des pairs proposés par la CNUCED

e) Renforcement de la capacité des pays en développement, en particulier les pays d'Afrique, les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral, les petits États insulaires en développement et les autres petits pays économiquement et structurellement faibles et vulnérables, ainsi que les pays en transition et les pays à revenu intermédiaire, de concevoir et d'appliquer, compte tenu de leurs besoins et à tous les niveaux, des politiques relatives au commerce, à l'environnement et au développement durable et des stratégies liées à l'économie créative

Nombre de pays en développement et de pays en transition ayant conçu et appliqué des politiques, programmes, mesures normatives et mécanismes institutionnels pour tirer parti du commerce de produits écologiques, y compris le biocommerce et les industries de la création, avec l'aide de la CNUCED

f) Renforcement de la capacité des pays en développement, en particulier les pays les moins avancés et les pays en transition, de concevoir et d'appliquer des politiques commerciales qui permettent aux femmes de bénéficier davantage des possibilités offertes par le commerce international	Pourcentage de parties participant à des activités nationales qui confirment être mieux à même de déceler les entraves commerciales et les obstacles liés à l'offre touchant particulièrement les femmes et d'y remédier
--	--

Sous-programme 5

Afrique, pays les moins avancés et programmes spéciaux

4. Paragraphe 27

Remplacer le texte existant par le suivant

27. Les modifications qu'il est proposé d'apporter au sous-programme 5 (Afrique, pays les moins avancés et programmes spéciaux) concernent la réalisation escomptée c) et la stratégie.

<i>Réalisations escomptées du Secrétariat</i>	<i>Indicateurs de succès</i>
c) Renforcement des capacités institutionnelles des pays les moins avancés de participer au commerce international en faisant fond sur les initiatives existantes visant à promouvoir le développement des moyens de production et de faire du commerce un moteur de la croissance et du développement	Nombre de pays les moins avancés qui signalent une hausse des capacités grâce à l'aide apportée par la CNUCED dans le domaine du commerce, y compris au titre du Cadre intégré renforcé